



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 janvier 2022

« Stratégie Nation ETI » : le Gouvernement fait un point d'étape et annonce 10 nouvelles actions pour favoriser la compétitivité des ETI

Lancée par le président de la République le 21 janvier 2020, la « Stratégie Nation ETI » a vocation à soutenir le développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en France, en prenant davantage en compte leurs spécificités dans la politique économique du Gouvernement.

A l'occasion des 2 ans de cette stratégie, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, **Frédérique Vidal**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'industrie, **Sophie Cluzel**, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, et **Sarah El Haïry**, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, ont réuni des dirigeants d'ETI à Bercy afin de faire un point d'étape et présenter les orientations futures de la stratégie.

Cet événement enclenche aujourd'hui la deuxième phase de la « Stratégie Nation ETI », le premier volet ayant été mené avec succès malgré le contexte de crise sanitaire. Trois tables rondes ont été organisées sur les thématiques suivantes : « Produire en France », « Accéder aux compétences en France », et « S'engager en France », au cours desquelles les ministres ont échangé avec des dirigeants d'ETI.

A cette occasion, 10 nouvelles actions ont été annoncées afin d'approfondir et compléter la stratégie initiale, articulées autour de quatre axes :

- Renforcer l'accompagnement des ETI par les pouvoirs publics
- Développer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences
- Améliorer la compétitivité des ETI pour renforcer leur capacité d'investissement
- Favoriser les engagements environnementaux et sociaux des ETI

Le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) a par ailleurs pris quatre engagements en matière d'investissement, d'emploi, de partage de la valeur et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, conditionnés à la poursuite en 2022 et au-delà de la politique économique menée en faveur de la compétitivité du site France.

Bruno Le Maire a déclaré : « Plus d'ETI c'est plus d'emplois et de richesses dans les régions françaises ! La Stratégie Nation ETI du Gouvernement lancée en janvier 2020 est un succès. Elle soutient leur développement et s'inscrit dans une politique globale de réindustrialisation de la France menée depuis l'élection du président de la République. Cette réindustrialisation passe par la baisse des impôts de production et des impôts sur les sociétés. Elle va être complétée par l'amélioration de la compétitivité de nos ETI, le renforcement de leur attractivité, la valorisation de leurs engagements environnementaux et sociaux, et le renforcement de leur accompagnement par les pouvoirs publics. »

Frédérique Vidal a déclaré : « Les ETI sont des partenaires essentiels du monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, notamment parce qu'elles sont des actrices engagées de leur territoire et de leur population, Les ETI accompagnent les étudiants dans leur formation grâce à l'apprentissage dont le développement a été sans précédent durant ce quinquennat. Les ETI constituent un gisement d'emploi pour de très nombreux jeunes diplômés. Pour cela, le dialogue constant entre ETI et universités est crucial afin d'adapter les formations aux grands enjeux économiques et écologiques de demain. C'est notamment l'objectif du plan France 2030. »

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « Les ETI incarnent un capitalisme patient et responsable. Elles investissent régulièrement et dans le temps long, misent sur les atouts de leurs territoires et valorisent les savoir-faire de leurs collaborateurs. A ce titre, elles sont l'un des fers de lance de notre stratégie de reconquête industrielle. En enclenchant la deuxième phase de notre stratégie et en annonçant 10 nouvelles actions telles que la création de référents ETI dans les services économiques en région, nous poursuivons notre soutien pour aider les ETI à se développer et à croître. Pour leur part, les ETI, conscientes de leur rôle pour le pays prennent des engagements forts pour l'emploi et la planète et je veux saluer cette mobilisation essentielle pour une relance efficace au bénéfice de tous les français. »

Sophie Cluzel a déclaré : « L'importance des ETI dans l'économie française et leur contribution à l'emploi dans les territoires sont indéniables. La thématique du handicap en entreprise est un véritable levier d'innovation RH et de diversité dans les ETI. Il était donc capital qu'elles s'engagent pour l'emploi des personnes en situation de handicap et développent des politiques RH inclusives qui correspondent à leurs valeurs. Je me réjouis de la collaboration entre le METI et le Secrétariat d'Etat au Handicap qui s'est notamment concrétisé en novembre dernier par la signature d'un partenariat avec l'Agefiph, afin de faire bénéficier les ETI de d'un accompagnement pour mettre en place des plans d'action handicap au sein de leurs entreprises. »

Sarah El Haïry a déclaré : « Il est impératif que les ETI continuent à ouvrir la voie de l'engagement entrepreneurial pour l'avenir de la jeunesse. En réalité, l'engagement sociétal est devenu un impératif économique pour leur réussite. Si une entreprise veut recruter des jeunes, elle doit s'engager sur les plans social, sociétal et environnemental et les ETI, en ayant pris ce virage très tôt, sont des locomotives de l'engagement et du changement. Nous continuerons à accompagner ces transformations pour la réussite de notre pays. »

Philippe d'Ornano et **Frédéric Coirier**, co-présidents du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), ont déclaré : « La politique économique engagée depuis près de cinq ans a d'ores et déjà un impact tangible sur le tissu des ETI. Notre pays, s'il poursuit le réaligement de sa compétitivité sur la moyenne européenne, peut régénérer, dans les années à venir et sur tout son territoire, un tissu d'ETI comparable à celui de ses voisins européens. Plus d'ETI, c'est plus d'emplois et de richesses créées dans nos régions. La France y gagnerait ainsi une économie plus enracinée, tant les ETI conjuguent efficacité économique, proximité et valeurs humaines. »

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Frédérique Vidal - secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher - presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Sophie Cluzel - seph.communication@pm.gouv.fr

Cabinet de Sarah El Haïry - spresse@education.gouv.fr

Contact presse du METI - f.naillat@m-eti.fr

A propos des ETI

Malgré la création de la catégorie statistique en 2008, ces entreprises « championnes des territoires », fortement industrielles, qui forment le tissu économique des villes moyennes et des zones rurales, sont un pilier méconnu de l'économie française. Bien qu'en nombre relativement restreint – 5 400 en 2018 –, les ETI contribuent au dynamisme de l'économie française, au développement des territoires et au rayonnement du « produire en France » à l'international.

- **Les ETI sont créatrices d'emplois** : elles emploient 3 millions de salariés, et sont fortement contributrices de la création d'emplois. Entre 2008 et 2017, elles ont ainsi créé 68 700 emplois salariés nets
- **Les ETI innovent** : 23 % de la dépense privée de R&D est réalisée par les ETI
- **Les ETI investissent** : elles réalisent 29 % des investissements de l'ensemble des entreprises
- **Les ETI exportent** : elles réalisent 33 % du chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des entreprises, contribuant fortement au rayonnement du « produire en France » à l'international

Les ETI sont au cœur de l'action de l'État, notamment dans la période actuelle. Sur les 1 738 ETI industrielles recensées par l'Insee, 469 ETI industrielles ont été lauréates des appels à projet France Relance, soit 27 %.

Pour tout complément d'information sur les ETI, voir l'étude DGE, Les entreprises de taille intermédiaire en 2018, décembre 2021, disponible sur le [site de la DGE](#).

A propos du METI

Fondé en 1995, le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) rassemble et fédère les ETI autour de trois objectifs :

- Porter la « marque ETI » dans le débat public
- Plaider pour une politique économique adaptée aux enjeux des ETI et porter l'ambition d'un Mittelstand à la française
- Fédérer la communauté des ETI, entreprises des territoires

Le METI est présidé par Frédéric Coirier, président-directeur général de Poujoulat, et Philippe d'Ornano, président du directoire de Sisley.

www.m-eti.fr